

VENTE DES CARTES DE PECHE

Mise en vente des cartes uniquement par correspondance à partir du :

Lundi 7 Janvier 2019

Comme l'année précédente, les demandes de cartes de pêche se feront par correspondance. Il vous suffira de nous faire parvenir votre chèque libellé à l'ordre de :
«La Maille d'Anjou»
accompagné de votre ancienne carte avec photo d'identité, du formulaire adéquat dûment rempli à l'un de nos deux administrateurs seuls habilités à l'émission de ces cartes :

Pour les lots

L de La Loire, le Louet et le Layon

Monsieur Yves CAYEUX

23 rue du marché au lin

49290 Chalonnes sur Loire

Tél. 02 41 78 05 30

ou

Pour les lots

k de La Loire, le Thouet, l'Authion et la Dive

Monsieur Jacques MEUNIER

9 quai des marinières

Le Thoureil 49350 Gennes Val de Loire

Tél. 02 41 57 96 69

La carte «informatique» le guide de pêche de la fédération départementale ainsi que les fiches de capture vous seront retournés par courrier.

Délivrance de licences

Domaine de l'état :

La gestion en est toujours confiée à la DDT (direction départementale des territoires) située 15 rue Du Petit Thouars dans l'enceinte de la cité administrative dans le bâtiment M 2ème étage bureau 3020.

Domaine transféré au conseil départemental :

La délivrance des licences comme les années précédentes est assurée par notre association. Vous devrez donc faire parvenir votre demande en joignant votre ancienne carte à l'aide du formulaire joint à :

Monsieur Yves CAYEUX

23 rue du marché au lin

49290 Chalonnes sur Loire

02 41 78 05 30

Avec ce service de délivrance des cartes par correspondance les pêcheurs du domaine transféré au conseil départemental auront le privilège d'obtenir d'une seule démarche la carte de pêche et leur licence.

Cotisations 2019 : (Carte de pêche)

Voici le montant de la cotisation 2019 qui a été proposé lors de la dernière réunion du Conseil d'administration.

CPMA	25,40 Euros
RMA.....	8,80 Euros
Fédération Départementale.....	30,30 Euros
Fédération Nationale ADAPAEF.....	11,00 Euros
Maille d'Anjou	15,50 Euros
Total	91,00 Euros
Frais d'envoi des documents (Guide de pêche fédéral plus carte pêche).....	5,00 Euros

TOTAL..... 96,00 Euros

Coût des licences :

Domaine public :Petite pêche	52 Euros
Particulières (ex anguillères)	26 Euros
Domaine transféré :Petite pêche	52 Euros
Particulières (ex anguillères)	26 Euros